

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 15 décembre 2008

L'An deux mille huit le 15 décembre à 20 h 40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Melle GHAZOUANI, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme GUAIS, Mme AIME, M. BERRICHE, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme LAURENT, Mme MORILLON, M. ABBI, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, M. DALBIS, M. RAOUL, Mme MARNA, M. MERELLE, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, M. SARR, Melle GERMANY, M. UZAN.

Pouvoirs donnés à : Mme DUMOULIN, Melle GHAZOUANI, M. SANTINI, Melle TALLA, M. PEREAU, Mme OSTYN, M. VIALAY, Mme KRAUS, Mme MORILLON, M. QUEVAREC, M. ABBI.

Secrétaire : M. COPILLION.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif 2008 approuvé par le Conseil Municipal du 10 décembre 2007,

Considérant les recettes et dépenses nouvelles,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 34 voix POUR, 8 CONTRE (Pour réussir ensemble) et 1 ABSTENTION (Pour
changer vraiment),

DECIDE d'adopter la décision modificative n° 7 au budget Ville.


Le Maire
Michel VIALAY

DISCUSSION DELIB 1

Le Maire : « Des questions, des commentaires ? Madame DIOP d'abord, Monsieur MARIOJOULS, après. Allez-y Madame DIOP, vous avez la parole ».

Madame DIOP : « Bonsoir tout le monde. Donc toujours pour vous rappelez Monsieur le Maire que nous sommes inquiets pour la dette de notre commune et que nous avons exprimé à plusieurs reprises durant tous ces Conseils Municipaux. On trouve toujours cet encours de la dette qui est de 1 591 € et vos orientations pour nous ne sont pas les bonnes priorités, Monsieur le Maire. Par exemple quelques exemples : vos dépenses réelles de fonctionnement par habitant qui s'élèvent à 1 200 € contre 1 170 dans les communes de même strate ; les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 1 200 € chez nous et sur les autres de même strate, c'est 312 € et j'ai vu que vous prévoyez pour le budget de 2009 des dépenses pour des séminaires et des réceptions qui passent de 535 000 € à 629 000 €. Je me demande à qui profitent toutes ces dépenses et ça ce n'est pas l'attente des mantais Monsieur le Maire. Donc, nous ce que nous attendons et ce que les mantais attendent, c'est des logements décents, un travail pour s'assumer tout seul et des projets positifs d'éducation de leurs enfants. Donc, nous voterons CONTRE cette décision, Monsieur le Maire, je vous remercie. »

Le Maire : « Merci, Madame DIOP. Monsieur MARIOJOULS ».

Monsieur MARIOJOULS : « Une très, très brève remarque. En investissement, il y a un simple transfert, on ne va pas s'y appesantir. Par contre en fonctionnement, sur des dépenses de 309 000, il y en a presque que la moitié qui intéresse uniquement la Sodexo. Donc, une Décision Modificative, presque la moitié des dépenses de fonctionnement pour la Sodexo. On va en parler tout à l'heure mais je crois qu'il va falloir vraiment réfléchir à cette délégation de service public. »

Le Maire : « Alors, Madame DIOP, vous êtes inquiète pour la dette, c'est ce que vous évoquiez la dernière fois. J'ai tenté de vous rassurer, manifestement je n'ai pas été suffisamment pédagogique. Pour autant je veux quand même dire si les dépenses de fonctionnement sont supérieures peut-être à la moyenne, c'est peut-être également parce que la population en a bien besoin et que donc les populations qui sont les plus en difficulté ont besoin que justement la force publique puisse s'occuper et investir plus et ça passe également par le fonctionnement. Donc nous avons un grand nombre, de dépenses de fonctionnement qui sont au profit des habitants. De la même manière puisque c'est un autre élément de votre interrogation que oui nous allons continuer à investir, on ne va pas refaire le Débat d'Orientation Budgétaire, ni les quelques mots que l'on se dira tout à l'heure au niveau du budget mais bien évidemment c'est de ça dont il s'agit sachant que je veux dire que la Décision Modificative, que vous voyez a simplement pour objet, en restant à même niveau dans l'investissement ou à même niveau dans le fonctionnement, d'être simplement sur des transferts de lignes, ce qui ne me semble pas de nature très inquiétante et je vous rassure encore sur la gestion de la dette. Enfin et Monsieur MARIOJOULS, nous verrons sur ce que nous aurons comme échange, nous viendrons sur la DSP Sodexo. Sachez simplement que par rapport à ce qu'est l'état de la dette et au recouvrement qui est nécessaire de faire, il est nécessaire que des transferts puissent être faits afin que nous puissions récupérer ça. Sur cette Décision Modificative, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté. »